

Juillet 2020

Le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) a pour mission d'être un outil financier en vue de contribuer (i) à la réduction des tendances actuelles de dégradation de l'environnement et des pertes économiques y relatives, (ii) au développement économique du pays en créant des richesses et des revenus dans les filières de l'environnement et des ressources naturelles, (iii) à la lutte contre la pauvreté par un mode d'intervention approprié auprès des bénéficiaires directs et indirects des actions environnementales financés par le Fonds.

Le FIE a pour objet de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux du Burkina Faso, pour soutenir une croissance forte et durable du pays et réduire la pauvreté à moyen et long terme.

« Le FIE, est une structure nationale pérenne de mobilisation efficace des ressources financières pour faire face aux nombreux défis en matière d'environnement et de changement climatique pour une croissance verte inclusive. »

Objectifs de la politique

La présente politique décrit les principes et les procédures à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre de mesures indiquées par le FIE pour évaluer les impacts environnementaux, sociaux et la prise en compte du genre dans les projets soumis par les différents promoteurs.

La politique fait partie intégrante du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES), et s'appuie sur les politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable au Burkina Faso.

Le système de gestion environnementale et sociale du FIE est un ensemble de processus et de procédures de gestion qui permettent à la structure d'une part, d'identifier, d'analyser, de contrôler et de supprimer ou de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs de ses activités et d'autre part, de maximiser tout avantage environnemental et social potentiel de manière cohérente et d'améliorer le statut environnemental et social de la structure et de ses activités au fil du temps.

Dans ce contexte, la politique poursuit les objectifs suivants :

- incorporer toutes les normes environnementales, sociales et de genre dans la sélection, la planification, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le FIE ;
- renforcer les capacités des promoteurs afin que les projets financés par le FIE n'engendrent pas des dommages environnementaux et sociaux majeurs mais plutôt contribuent à les réduire voir les supprimer;
- promouvoir la transparence, la prévisibilité et la redevabilité dans les processus décisionnels de classification et d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES) ;
- veiller à ce que les promoteurs financés par le FIE prennent en considération les impacts environnementaux et sociaux de manière appropriée ;
- former et sensibiliser le personnel du FIE sur sa démarche de gestion environnementale et sociale pour une amélioration continue du système de gestion environnementale et sociale ;

- renforcer les capacités aussi bien du personnel du FIE que des promoteurs de projets sur la démarche genre et de l'importance de son intégration dans les différentes initiatives entreprises.

Champ et conditions d'application de la politique

- le champ d'application actuel de la politique environnementale et sociale sera étendu à tous les projets et programmes financés par les partenaires financiers du Burkina Faso.
- tous les promoteurs dont les fonds passent par le FIE doivent remplir les conditions environnementales et sociales suivantes:
 - la liste d'exclusion du FIE pour tous les projets ;
 - les lois et normes nationales applicables aux questions sociales, environnementales, relatives à la santé et à la sécurité (Codes, décrets sur les évaluations environnementales et sur les normes de rejet dans l'eau, l'air et le sol) en tenant compte des normes internationales.
- la prise en compte effective du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets.

Pour l'atteinte de ces objectifs, la Direction Générale du FIE mettra à disposition les moyens nécessaires pour le respect de la réglementation et la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux liés à nos interventions.

Aussi, invite-je le personnel, les promoteurs de projets ainsi que nos partenaires techniques et financiers à s'approprier le système de gestion environnementale et sociale afin d'assurer la pérennité de notre institution ainsi que la durabilité de nos actions.

Le Directeur Général

Dr. K. Jean Marie SOURWEMA